APEFE

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

DU MARCHE PUBLIC DE

SERVICES

AYANT POUR OBJET

"UNE MISSION D'IDENTIFICATION ET DE FORMULATION RELATIVE À UN PROGRAMME DE FORMATION DES MAÎTRES À DISTANCE (IFADEM) 2022-2026 AU SÉNÉGAL."

FACTURE ACCEPTÉE (MARCHÉS PUBLICS DE FAIBLE MONTANT)

Pouvoir adjudicateur

Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger

Auteur de projet

**Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger,
Place Sainctelette, 2 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean**

Table des matières

I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES 4
I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ 4
I.2 IDENTITÉ DU POUVOIR ADJUDICATEUR 4
I.3 MODE DE PASSATION 5
I.4 FIXATION DES PRIX 5
I.5 DROIT D'ACCÈS ET SÉLECTION QUALITATIVE 5
I.6 FORME ET CONTENU DES OFFRES 6
I.7 DÉPÔT DES OFFRES 7
I.8 OUVERTURE DES OFFRES 7
I.9 DÉLAI DE VALIDITÉ 7
I.10 CRITÈRES D'ATTRIBUTION 7
I.11 RÉVISIONS DE PRIX 8
I.12 VARIANTES 8
I.13 CHOIX DE L'OFFRE 8
II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES 9
II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT 9
II.2 ASSURANCES 9
II.3 CAUTIONNEMENT 9
II.4 DURÉE 10
II.5 DÉLAI DE PAIEMENT 10
II.6 DÉLAI DE GARANTIE 11
II.7 LIVRABLES 11
II.8 RESSORTISSANTS D'UN PAYS TIERS EN SÉJOUR ILLÉGAL 12
II.9 RÉMUNÉRATION DUE À SES TRAVAILLEURS 12
II.10 PROTECTION DES DONNÉES 13
III. TERMES DE RÉFÉRENCES D'ÉVALUATION EXTERNE FINALE 14
III.1 MISSIONS DE L'APEFE 14
III.2 LES PRINCIPES ET CRITÈRES DIRECTEURS QUI RÉGISSENT LA RECEVABILITÉ DE LA STRATÉGIE ET DU DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER (CRITERES DGD EN ANNEXES) 14
III.3 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION 15
III.3.1 Contexte général 15
III.3.2 Contexte spécifique 17
III.3.3 Historique programme APEFE dans le pays 18
III.4 OBJECTIFS ET RÉSULTATS DE LA MISSION 19
III.4.1 phase d'identification 19
III.4.2 Phase de formulation 20
III.5 LIVRABLES ATTENDUS 21
III.5.1 Phase d'identification 21
III.5.2 Phase de formulation 22
III.6 PROFIL DU/DE LA CONSULTANT.E EN CHARGE DU PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET DE FORMULATION 23
III.7 MÉTHODOLOGIE 24
III.8 DÉROULEMENT DE LA MISSION – CALENDRIER 25
III.9 MODALITÉS ORGANISATIONNELLES ET LOGISTIQUES 25
III.10 REFÉRENCES 25
III.11 COMPOSITION DE L'OFFRE: 25
III.11.1 Offre technique 25
III.11.2 Offre financière 26
ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE 27
ANNEXE B : DECLARATION BANCAIRE 30
ANNEXE C : INVENTAIRE 31

Pour toute information concernant les termes de références du présent cahier des charges, contacter

Nom : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
Adresse : Place Sainctelette, 2 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean
Personne de contact : Luc AMEYE
Téléphone : 02 421 83 40
E-mail l.ameye@apefe.org

Auteur de projet

Nom : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
Adresse : Place Sainctelette, 2 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean
Personne de contact : Service des Marchés Publics
Téléphone : 02 421 83 83
E-mail: map@apefe.org

Réglementation en vigueur

1. Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures.
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code du bien-être au travail.
6. Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.
7. Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.
8. Les données personnelles collectées dans le cadre du marché public par l'attributaire du marché, ainsi que par ses sous-traitants, agissant en tant que responsables du traitement doivent être traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et Du Conseil du 27 avril 2016).

Dans ce cadre, l'attributaire et ses sous-traitants s'engagent à ce que les informations personnelles collectées soient utilisées uniquement pour l'exécution du marché, ou en exécution d'une obligation légale, ou avec l'accord explicite de l'adjudicateur.

Autres, dérogations, commentaires:

Le soumissionnaire sera attentif aux mesures en matière du respect de l'environnement.

L'anonymat et la confidentialité des personnes ressources ayant communiqué des informations aux experts seront assurés, dans le cadre du respect des mesures en vigueur en matière du RGPD.

Les experts accorderont une attention particulière au respect- des croyances, us et coutumes et feront preuves d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec les parties prenantes.

Les experts éviteront toutes formes de discriminations dont notamment la discrimination liée au genre des parties prenantes.

I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.
Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 17 juin 2016 et à l'arrêté royal du 18 avril 2017 et leurs modifications ultérieures.

I.1 Description du marché

Objet des services : une mission d'identification et de formulation relative à un programme de formation des maîtres à distance (IFADEM) 2022-2026 au Sénégal.

Cette prestation doit aboutir à la définition d'un programme de formation continue-à-distance des maîtres de l'élémentaire, des professeurs du moyen et des personnels d'encadrement et **se décompose en deux (2) phases principales et successives : L'identification (phase 1) et la formulation (phase 2).**

Ce marché est publié sur le site web de l'APEFE (www.apefe.org)

Lieu de prestation du service : A définir en tenant compte du contexte lié à la crise sanitaire de la COVID-19.

I.2 Identité du pouvoir adjudicateur

Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
Place Sainctelette, 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean

L'APEFE est une association sans but lucratif active depuis 1976 dans les pays en émergence. A travers ses activités, l'APEFE met en œuvre des programmes ayant pour objectif général la lutte contre la pauvreté, par le renforcement des capacités individuelles, organisationnelles et institutionnelles. Elle se focalise notamment sur le secteur de la formation technique et professionnelle (FTP) au sens large en incluant l'entreprenariat.

Elle collabore à la mise en œuvre des politiques sectorielles dans 10 pays — Bénin, Burkina Faso, Burundi, Haïti, Maroc, Palestine, RDC, Rwanda, Sénégal et en Belgique via la plateforme EducAid.
L'APEFE s'inscrit pleinement dans la dynamique impulsée par les Objectifs de Développement Durable (ODD).

En tant qu'agence de coopération internationale intégrée au sein de Wallonie-Bruxelles International, dans le cadre des Notes de politique internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, elle fournit un accompagnement technique au renforcement des capacités de ses partenaires du Sud.

L'APEFE est financée par l'état fédéral belge sur base d'un programme pluriannuel de coopération au développement suivi par la DGD (Direction Générale Coopération au développement et Aide humanitaire), ainsi que par Wallonie-Bruxelles international (WBI), l'Union européenne (UE) et l'Agence Belge au Développement (ENABEL).

I.3 Mode de passation

Conformément à l'article 92 (le montant estimé HTVA n'atteint pas le seuil de € 30.000,00) de la loi du 17 juin 2016, le marché est conclu par facture acceptée (marchés publics de faible montant).

I.4 Fixation des prix

Le présent marché consiste en un marché à prix global.

Le marché à prix global est celui dans lequel un prix forfaitaire couvre l'ensemble des prestations du marché ou de chacun des postes.

I.5 Droit d'accès et sélection qualitative

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion)

- Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

- Dans le cadres de la lutte contre les conflits d'intérêts, en particulier afin d'éviter le mécanisme du tourniquet ('revolving doors'), tel que défini dans la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations Unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, le soumissionnaire s'abstient de faire appel à un ou plusieurs anciens collaborateurs (internes ou externes) de l'APEFE, dans les deux ans qui suivent son/leur démission, départ à la retraite ou tout autre type de départ de l'APEFE, d'une quelconque manière, directement ou indirectement, pour l'élaboration et/ou l'introduction de son offre ou toute autre intervention dans le cadre de la procédure de passation, ainsi que pour certaines tâches à réaliser dans le cadre de l'exécution du présent marché.

La disposition qui précède ne s'applique toutefois que lorsqu'un lien direct existe entre les précédentes activités prestées pour le pouvoir adjudicateur par la ou les personnes concernée(s) et ses/leurs activités dans le cadre du présent marché.

Toute infraction à cette mesure pouvant être de nature à fausser les conditions normales de la concurrence est passible d'une sanction conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services (ou, pour un marché dans les domaines de la défense et de la sécurité, de l'article 10 de la loi du 13 août 2011 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services dans les domaines de la défense et de la sécurité). Concrètement, cette sanction consiste, selon les cas, soit à écarter l'offre, soit à résilier le marché".

- Les experts ne peuvent avoir aucun lien formel avec ni l'APEFE, ni WBI, ni les partenaires locaux signataires de la convention de partenariat depuis au moins 2 ans à compter du lancement de l'appel d'offre.

Capacité économique et financière du soumissionnaire (critères de sélection)

N°	Critères de sélection
1	Une déclaration bancaire appropriée établie conformément au modèle figurant à l'annexe 11 de l'AR du 18 avril 2017.
2	La preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels.

Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (critères de sélection)

N°	Critères de sélection	Exigences minimales
1	L'indication des titres d'études et professionnels du prestataire de services.	Le consultant devra : - justifier **d'une expérience de 5 années** au moins dans le domaine **de la formulation, gestion et coordination des programmes liés au secteur de l'Education et de la Formation (attestations de réalisation des travaux à l'appui** ; - être titulaire **d'un diplôme BAC+5** de préférence en **Sciences de l'Education, ou dans le Développement/Coopération international.e, ou Sciences politiques ou Relations Internationales**. - Aura **au moins 5 ans d'expérience avérée** dans l'enseignement à distance, le E-learning et dans les montages de projets et de programmes d'enseignement.
2	Une liste des principaux services prestés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.	/

I.6 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en français et complète le métré récapitulatif ou l'inventaire sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Le prix de l'offre sera exprimé en EURO.

Les éventuelles réductions doivent toujours être décomptées du prix unitaire et ne sont pas indiquées

I.7 Dépôt des offres

L'offre est établie en mentionnant le numéro du cahier des charges (2020-MECS-B-SNOS3/01) ainsi que l'objet du marché. Elle est envoyée uniquement par courriel.

L'offre doit être adressée à :

Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
Place Sainctelette, 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean
map@apefe.org

L'offre doit parvenir au pouvoir adjudicateur avant le Jeudi 10/12/2020 à 12h00.

Par l'introduction d'une offre, les soumissionnaires acceptent sans condition le contenu du cahier des charges et des autres documents relatifs au marché, ainsi que le respect de la procédure de passation telle que décrite dans le cahier des charges et acceptent d'être liés par ces dispositions.

Lorsqu'un soumissionnaire formule une objection à ce sujet, il doit communiquer les raisons de cette objection au pouvoir adjudicateur par écrit et par courrier recommandé dans les 7 jours calendrier après la réception du cahier des charges.

I.8 Ouverture des offres

Il n'y a pas d'ouverture des offres en séance publique.

I.9 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

I.10 Critères d'attribution

Les critères suivants sont d'application lors de l'attribution du marché :

N°	Description
1	Méthodologie, compréhension TDR, pertinence et réalisme, calendrier
2	Prix
	*Règle de trois; Score offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix*
3	Profil des évaluateurs
4	Clarté et présentation de l'offre

Les critères sont listés par ordre décroissant d'importance. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

I.11 Révisions de prix

Il n'y a pas de révision des prix pour ce marché.

I.12 Variantes

Il est interdit de proposer des variantes libres.
Aucune variante exigée ou autorisée n'est prévue.

I.13 Choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, déterminée en se fondant sur le meilleur rapport qualité / prix.

Par la présentation de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du Cahier des Charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a ajouté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du Cahier des Charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière.

II. Dispositions contractuelles

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.
Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics est d'application.

II.1 Fonctionnaire dirigeant

L'exécution des services se déroule sous le contrôle du fonctionnaire dirigeant :

Nom : Madame Pascale DELCOMMINETTE
Adresse : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger, Place Sainctelette, 2 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean
Téléphone : 02 421 83 83
Fax : 02 421 83 86
E-mail : pascale.delcomminette@apefe.org

Le surveillant des services :

Nom : Luc AMEYE
Adresse : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger, Place Sainctelette, 2 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean
Téléphone : 02 421 83 40
E-mail : l.ameye@apefe.org

II.2 Assurances

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.
A tout moment durant l'exécution du marché, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

II.3 Cautionnement

Aucun cautionnement ne sera exigé pour ce marché.

II.4 Durée

L'expert proposera un calendrier sur base de ce qui suit :

Phase 1 : identification :
La mission de terrain devra se dérouler entre la fin du mois de décembre 2020 et la fin du mois de janvier 2021.

Phase 2 : formulation :
La mission de terrain devra se dérouler entre la semaine 1 et la semaine 2 du mois de février 2021.

La durée de l'évaluation est estimée par l'APEFE à maximum 24 personnes/jours.

II.5 Délai de paiement

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours de calendrier à compter de la date de la fin totale ou partielle des services, pour procéder aux formalités de réception et en notifier le résultat au prestataire de services.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de 30 jours de calendrier à compter de la date de fin de la vérification, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés.

Mentions obligatoires :

Les factures, porteront obligatoirement les mentions suivantes :

- les identifiants de processus et de facture;
- la période de facturation;
- les renseignements concernant le vendeur;
- les renseignements concernant l'acheteur;
- les renseignements concernant le bénéficiaire du paiement;
- les renseignements concernant le représentant fiscal du vendeur;
- la référence du contrat / référence de marché
- les détails concernant la prestation : identification des phases
- les instructions relatives au paiement;
- les renseignements concernant les déductions ou frais supplémentaires;
- renseignements concernant les postes figurant sur la facture;
- les montants totaux de la facture;
- la répartition par taux de TVA.

Les factures, accompagnées du rapport final, devront parvenir au siège de l'APEFE pour le 31 mars 2021 au plus tard.

Conditions particulières de paiement :

basées sur la réception des rapports finaux de chaque phase de la présente mission, à savoir:

- Phase1: Identification
- Phase 2: Formulation

Facturation électronique

Le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des factures sous un format électronique (pdf), conformément à l'article 192/1 de la loi du 17/06/2016.

Les factures pourront être soumises directement via l'adresse mail : facturation@apefe.org

II.6 Délai de garantie

Aucun délai de garantie n'est applicable pour ce marché.

II.7 Livrables

- A l'issue de la Phase d'identification un rapport d'identification comprenant 2 parties sera fourni:
  - Partie I Le déroulement de la mission
  - Partie II La fiche d'identification complétée

- A l'issue de la Phase de formulation un rapport de formulation comprenant 2 parties sera fourni:
  - Partie I Le déroulement de la mission
  - Partie II le DTF de formulation et ses annexes complétées[1]

Cfr. Details décrits au point III.5: livrables attendu

[1] *Tous les points du canevas ne devront pas être complétés par l'expert : certains points peuvent être pris en charge par le staff APEFE (budget détaillé, gouvernance, communication, projets de convention de partenariat ou de collaboration…)*

II.8 Ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal

Lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/2, alinéa 4, du Code pénal social, dans laquelle il est informé qu'il occupe en Belgique un ou plusieurs ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal, cet adjudicataire ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce que l'autorité adjudicatrice donne un ordre contraire.

Il en va de même lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant est informé :
- soit par l'adjudicataire ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification, visée à l'article 49/2, alinéas 1er et 2, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/12 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs, qu'il occupe en Belgique un ou plusieurs ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal.

Par ailleurs, l'adjudicataire ou sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance qu'il conclurait éventuellement, une clause stipulant que :
1° le sous-traitant s'abstient de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, lorsqu'une notification établie en exécution de l'article 49/2 du Code pénal social révèle que ce sous-traitant occupe un ressortissant d'un pays tiers en séjour illégal ;
2° le non-respect de l'obligation visée au point 1° est considéré comme un manquement grave dans le chef du sous-traitant, à la suite duquel l'entreprise est habilitée à résilier le contrat ;
3° le sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance, une clause analogue à celle visée aux points 1° et 2° et d'assurer que de telles clauses soient également insérées dans les contrats de sous-traitance ultérieurs.

II.9 Rémunération due à ses travailleurs

Lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/1, alinéa 3, du Code pénal social, par laquelle il est informé d'un manquement grave à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit, cet adjudicataire ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce qu'il présente la preuve à l'autorité adjudicatrice que les travailleurs concernés ont reçu l'intégralité de leur rémunération.

Il en va de même lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant est informé :
- soit par l'adjudicataire ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification visée à l'article 49/1, alinéa 1er, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/4 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs.

Par ailleurs, l'adjudicataire ou sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance qu'il conclurait éventuellement, une clause stipulant que :
1° le sous-traitant s'abstient de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, lorsqu'une notification établie en exécution de l'article 49/1 du Code pénal social révèle que ce sous-traitant manque gravement à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit ;
2° le non-respect de l'obligation visée au point 1° est considéré comme un manquement grave dans le chef du sous-traitant, à la suite duquel l'adjudicataire est habilité à résilier le contrat ;
3° le sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance, une clause analogue à celle visée aux points 1° et 2° et d'assurer que de telles clauses soient également insérées dans les contrats de sous-traitance ultérieurs.

II.10 Protection des données

Les données personnelles collectées dans le cadre du marché public par l'attributaire du marché, ainsi que par ses sous-traitants, agissant en tant que responsables du traitement doivent être traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et Du Conseil du 27 avril 2016).

Dans ce cadre, l'attributaire et ses sous-traitants s'engagent à ce que les informations personnelles collectées soient utilisées uniquement pour l'exécution du marché, ou en exécution d'une obligation légale, ou avec l'accord explicite de l'adjudicateur.

III. Termes de références d'évaluation externe finale

III.1 Missions de l'APEFE

L'APEFE est une association sans but lucratif créée en 1976 dans les pays en émergence. A travers ses activités, l'APEFE met en œuvre des programmes ayant pour objectif général la lutte contre la pauvreté par le renforcement de capacités individuelles, organisationnelles et institutionnelles. Elle se focalise notamment sur le secteur de la formation technique et professionnelle (FTP) au sens large en incluant l'entrepreneuriat. Elle collabore à la mise en œuvre des politiques sectorielles dans 10 pays : Belgique, Bénin, Maroc, Palestine, Burkina Faso, Sénégal, Burundi, Rwanda, Haïti et République Démocratique du Congo. Elle s'inscrit pleinement dans la dynamique impulsée par les Objectifs de Développement Durable (ODD).

En tant qu'agence de coopération internationale intégrée au sein des relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, l'APEFE fournit, depuis nombre d'années, un accompagnement technique au renforcement des capacités de ses partenaires du Sud.

L'APEFE est financée par l'Etat fédéral belge sur la base d'un programme pluriannuel de coopération au développement suivi par la Direction Générale au Développement et Aide Humanitaire (DGD), ainsi que par Wallonie-Bruxelles International (WBI), l'Union Européenne et l'Agence Belge au Développement (Enabel)

III.2 Les principes et critères directeurs qui régissent la recevabilité de la stratégie et du dossier technique et financier (criteres dgd en annexes)

Le dossier technique et financier élaboré sera soumis à la Direction Générale du Développement par l'APEFE dans le cadre du financement de sa programmation pluriannuelle 2022-2026.

A cet effet le dossier doit répondre à une série d'exigences incontournables, gages de la qualité du dossier et de son acceptabilité par la DGD (cf. Grille d'appréciation de la DGD à transmettre si disponible), qui conditionnent les outputs obtenus à l'issue de la formulation.

La stratégie retenue devra répondre aux critères CAD tels qu'ils sont définis par l'OCDE.

Les thèmes transversaux genre, environnement ainsi que le travail décent sont pris en compte dès le début du processus et seront omniprésents dans la stratégie.

La formulation sera conçue de sorte à permettre l'appropriation par le partenaire et comprendra une stratégie de désengagement afin de favoriser cette appropriation.

La programmation envisagée doit, de manière évidente, être en convergence avec les stratégies de lutte contre la pauvreté et s'aligner aux politiques sectorielles concernées ainsi qu'aux différentes politiques belges fédérales et fédérées.

Toute sa programmation est basée sur une gestion axée sur les résultats ainsi que sur l'élaboration d'une théorie du changement. A cet effet, tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette gestion seront envisagés. Pour chaque résultat attendu, la situation de départ, à travers des indicateurs, sera spécifiée et leur baseline définie.

La politique de programmation de l'APEFE s'appuie sur une logique sectorielle et privilégie un renforcement des capacités institutionnelles des partenaires. Dans ce sens, les capacités réelles du partenaire à supporter la mise en œuvre du programme seront analysées et prises en compte. La programmation prévoira les renforcements nécessaires pour pallier toutes les carences en la matière.

L'utilisation des TIC et du numérique devront être optimisés et intégrés dans les stratégies opérationnelles de l'intervention.

L'existence de synergies et complémentarités avec d'autres opérateurs et bailleurs sera prise en compte. Dans le cadre de la réforme de la coopération au développement, les synergies avec les autres acteurs belges non-gouvernementaux seront encouragées et recherchées et devront s'inscrire dans le Cadre Stratégique Commun (CSC).

Afin d'assurer le maximum d'efficacité dans l'atteinte des résultats du futur programme, une attention particulière sera portée à l'analyse des risques inhérents à la mise en œuvre de la stratégie, à la manière de les atténuer et à leur suivi.

Le budget nécessaire à la mise en œuvre du programme sera déterminé. Les ressources seront décrites et justifiées, spécialement les investissements et les ressources humaines.

III.3 Contexte et justification de la mission

III.3.1 Contexte général

Situation politique au Sénégal

Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique. Depuis son indépendance en 1960, il a connu trois grandes alternances politiques, toutes pacifiques. Le dernier scrutin présidentiel, qui s'est déroulé le 24 février 2019, a été marqué par une forte participation (66,23%) et s'est soldé par la victoire du président sortant Macky Sall, avec 58,27% des suffrages. Ce dernier qui avait exercé auparavant un mandat de sept ans, a été réélu pour cinq ans, en vertu du référendum constitutionnel de mars 2016 qui a réduit la durée du mandat présidentiel[2].

Suite à sa réélection, le président Sall a lancé un dialogue national permettant un rapprochement entre le parti présidentiel et l'opposition (réconciliation avec Abdoulaye Wade, libération de l'ancien maire de Dakar emprisonné). Un report de la date des élections locales et législatives est envisagé et est discuté dans le cadre de ce dialogue national (possible décalage des municipales à 2021-2022 et des législatives à 2022 voire 2024, pour les faire coïncider avec la présidentielle)[3].

Ce deuxième mandat du président Macky Sall a pour incidence politique une continuité et la poursuite de la mise en œuvre de son plan de développement national, le Plan Sénégal Emergent (PSE) projeté jusqu'en 2035 avec un plan d'actions prioritaires déjà entamé (PAP 2019-2023).

Economique[4]

Le Plan Sénégal Emergent est le référentiel de la politique économique du pays qui vise l'émergence économique du Sénégal à l'horizon 2035. Il repose sur trois principaux axes : i) la transformation structurelle de l'économie et la croissance, ii) le capital humain la protection sociale et le développement durable et iii) la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité.

Depuis 2014, le taux de croissance annuelle du PIB réel s'est établi à +4,5% et la croissance économique annuelle moyenne est de 6% avec la mise en œuvre du PSE. Ces performances placent le Sénégal au quatrième rang des pays les plus dynamiques en Afrique de l'Ouest. Cette évolution favorable s'explique en majeure partie par une bonne conjoncture dans le sous-secteur agricole d'une part, et la relance des activités des industries atteignant +12,5% en 2018 et des services d'autre part.

Sur le Plan sectoriel, des investissements publics importants sont réalisés dans les domaines des infrastructures de l'énergie et de l'agriculture. L'étroitesse de la base de production agricole rend l'économie vulnérable aux chocs, en particulier aux aléas climatiques, car au Sénégal l'agriculture est principalement dépendante de la pluviométrie. Le secteur de l'élevage progresse plus fortement grâce à la bonne tenue de la production de volaille et de lait.

[2] https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal/overview, dernière mise à jour 15 avril 2019
[3] https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/senegal/presentation-du-senegal/, dernière mise à jour 22 janvier 2020
[4] *PNUAD Plan-cadre des NU pour l'assistance et le développement au Sénégal 2019-2023*

Le secteur de la pêche, tirée par ses deux composantes, artisanale et industrielle, a enregistré une hausse de 13,5% en 2016, contre une contraction de 1% en 2015. Le secteur secondaire est boosté par le sous-secteur des industries extractives avec notamment les productions de phosphate et d'or. Le secteur tertiaire, y compris les services publics, est porté principalement par les transports, les services financiers, le tourisme, l'hôtellerie et les activités immobilières.

Sociale

Nonobstant les efforts du gouvernement pour la réduction de la pauvreté, le nombre de pauvres augmente fortement en valeur absolue, alimentant le lot des exclus des fruits de la croissance et renforçant les inégalités au détriment du milieu rural et des banlieues des villes. La pauvreté multidimensionnelle est marquée par des privations cumulées en matière d'éducation, de santé et d'accès aux ressources productives et financières et de chômage exacerbé par les pesanteurs sociales et culturelles.

Les défis majeurs restent les possibilités d'offres d'emplois à la jeunesse en forte croissance. En effet, cette frange de la population constitue pour le Sénégal, à la fois la plus grande opportunité et la plus grande menace pour sa stabilité et ses perspectives de croissance. Les jeunes de 17-24 ans en majorité sans emploi (34,4%) et ceux qui sont en activité le sont principalement dans le secteur informel.

Par ailleurs, le secteur informel représente plus de 60% des emplois non agricoles et gagne de l'ampleur en zone urbaine. La création d'entreprises ne parvient pas à entraîner l'effet de stimulation de l'emploi escompté pour la capture du dividende démographique.

Toutefois la réduction du taux de pauvreté devrait s'accélérer (de 34% en 2017 à 31% en 2020 (seuil international de pauvreté)) et, à l'horizon 2020, la baisse du nombre de pauvres amorcée en 2016 devrait devenir plus rapide grâce au dynamisme du secteur agricole. Les services, les envois de fonds des migrants et les chantiers publics devraient permettre de faire reculer la pauvreté en milieu urbain.

Avec la poursuite des réformes engagées au titre du PSE, les pauvres devraient progressivement accéder à des secteurs plus dynamiques et à valeur ajoutée, comme l'horticulture ou la transformation agricole. De leur côté, les programmes pro-pauvres renforcés déployés depuis 2014 à 15 (y compris le système de protection sociale adaptative) devraient atténuer la vulnérabilité et permettre aux pauvres de se constituer une base d'actifs.

Le Sénégal s'est doté d'un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie dénommée Plan Sénégal Emergent (PSE) constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long termes. Elle traduit la vision d'un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit et comporte des orientations stratégiques basées sur trois grands axes.

- Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance
- Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable
- Axe 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité

Ainsi le cadre stratégique de développement du PSE identifie parmi ses 3 axes prioritaires le développement du Capital Humain à la fois comme facteur et condition du développement économique et social. Depuis 2013 est mis en œuvre le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) qui est le cadre d'opérationnalisation de la Lettre de Politique sectorielle (janvier 2013). Le PAQUET a pour objectifs l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages, la résorption des disparités par un accès plus équitable à l'éducation et la promotion d'une gouvernance inclusive et transparente.

La réélection du président Macky Sall en février 2019 a pour incidence politique une continuité et la poursuite de la mise en œuvre du PSE, dans une phase 2, assortie d'un plan d'actions prioritaires déjà entamé (PAP 2019-2023). Les urgences principales exprimées par l'Etat consistent en la poursuite de la réforme du système éducatif adossée au PAQUET-EF, de l'administration générale et de celle fiscale.

En matière d'éducation et de formation, le PAQUET-EF, implémenté depuis 2013, a été mis à jour suite à l'évaluation de la première phase 2013-2015. Endossé en août 2018 par les acteurs du système éducatif sénégalais, il se projette sur la période de 2018 à 2030.

Ce programme destiné à couvrir l'ensemble des besoins du pays en éducation concerne quatre ministères (le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants à travers l'Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-Petits) et s'inscrit dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE).

Cinq priorités ont été formulées par le Ministre en charge de l'Education nationale, dont les plus saillantes : i. renforcer les capacités des enseignants ii. améliorer la qualité du pilotage du système éducatif iii. assurer à tous une éducation de base de qualité.

Ces orientations s'adossent de manière transversale à l'option de la digitalisation, inscrite au cœur du PAQUET-EF.

C'est dans cette perspective que l'Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres (IFADEM) initiée en phase pilote par les partenaires de la Francophonie (AUF-OIF) au Sénégal a été mise en œuvre en 2014-2016 et a été poursuivie par l'APEFE en 2017 à 2021 avec une couverture géographique élargie à Kaffrine et Thiès et une extension de la cible intégrant le renforcement des capacités des personnels d'encadrement.

L'intervention vise à renforcer les capacités linguistiques et pédagogiques des maîtres adjoints de l'élémentaire et du préscolaire dans l'optique de les professionnaliser et augmenter parallèlement la qualité des enseignements/apprentissages des élèves. Cette formation continue opte pour la stratégie à distance dans les académies de Fatick, Kaolack, Kaffrine et tout récemment Thiès.

Contexte pandémie COVID-19

Face à la pandémie du COVID-19, le Sénégal qui a enregistré son premier cas le 02 mars 2020 et dont le chiffre de cas positifs atteint aujourd'hui plus de 15 000 déclarés positifs et un peu moins de 300 décès, a très rapidement réagi en procédant à la fermeture des écoles et universités dès le 16 mars.

En matière d'éducation, le conseil des Ministres a décrété la reprise partielle des cours pour les classes d'examen en juin 2020 jusqu'à fin août afin de permettre la tenue des examens du CEPE (Certificat d'études primaires élémentaires), du BFEM (Brevet de fin d'études moyennes) et du Baccalauréat et éviter une année blanche. Dans cette attente, afin de permettre la poursuite des cours et d'amortir cette interruption provisoire par un déploiement des ressources numériques, un financement accéléré d'un montant de 10 millions de US$ a été annoncé au Sénégal par le Partenaire mondial de l'éducation (PME).

Les TICs et la numérisation constituent des solutions incontournables pour surmonter le confinement et « Apprendre à la maison » : enseignement à distance, E.learning, visioconférences etc.

Une réponse politique forte est traduite par le Programme de résilience économique et sociale avec une levée du Fonds Force COVID-19 à hauteur de 1,5 milliards d'euros cofinancé par l'Etat, le secteur privé et les partenaires au développement (FMI, BM, BID et BAD notamment).

Il est à prévoir que le fléchissement socioéconomique que cette crise sanitaire entraîne, accompagné d'une menace de sécurité alimentaire, affectera les orientations stratégiques des partenaires au développement qui vont prioriser des réponses d'urgence, ainsi que des approches, des méthodologies de mise en œuvre adaptées.

III.3.2 Contexte spécifique

L'APEFE développe une coopération bilatérale avec le Sénégal depuis 37 ans. Ce partenariat de longue date, scellé par un accord-cadre signé en 1991, a connu des formats et des types d'intervention multiples et variés. Depuis 2008, la formation professionnelle et technique est devenue le secteur de

concentration d'appui de l'APEFE, répondant aux priorités définies par les politiques nationales de réduction de la pauvreté et d'accélération de la croissance.

Ce programme sectoriel décliné en trois phases triennales de 2008 à 2016, puis une biennale consacrée à la capitalisation (2017-18), axé sur le renforcement capacitaire, a visé à améliorer la qualité et le rendement de la formation des formateurs de trois structures nationales. A travers cette intervention l'APEFE s'est positionné en véritable expertise en matière de formation de formateurs dans l'ETFP, restant quasiment l'unique partenaire à se concentrer sur cette niche.

Forte de cette expérience et de cette assise, dans une volonté de diversification sectorielle, depuis 2017 l'APEFE a réorienté son cœur de métier au service de l'entrepreneuriat féminin ainsi que vers les TIC en appui à la formation des maîtres-adjoints de l'éducation de base, mettant parallèlement en exergue l'importance transversale des thèmes du genre, de l'environnement et de la digitalisation.

III.3.3 Historique programme APEFE dans le pays

Le 24 novembre 2014 a été signé l'accord-cadre entre la République du Sénégal, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) pour l'expérimentation du dispositif IFADEM dans deux académies du pays - Fatick et Kaolack-, avec comme cibles 500 enseignants craie en main, titulaires de CEAP (Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique). Ainsi, 7 livrets numériques d'autoformation ont été conçus par une équipe de concepteurs de contenus et de techno-pédagogues.

Depuis octobre 2016, le Ministère de l'Education nationale, sous l'égide de la Direction de la Formation et de la Communication (DFC), met en œuvre le dispositif IFADEM.

Dans la perspective de l'extension progressive de cette expérience à l'échelle nationale sur les cinq années suivantes, le Sénégal est accompagné par la Coopération belge dans le cadre de la convention de partenariat signée avec l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE), chargée de la mise en œuvre et du suivi du Programme IFADEM au Sénégal 2017-2021.

Le Ministère étant relativement avancé sur la question de l'utilisation des TICE, la DFC en collaboration avec l'APEFE compte élargir le dispositif innovant et flexible de formation IFADEM, en commençant dès 2017 par l'intégration de l'académie de Kaffrine dans le périmètre, puis celle de Thiès en 2020. Le public cible de la phase d'extension est constitué de 1500 enseignants, à raison de cinq cents (500) instituteurs adjoints (titulaires du CEAP) par cohorte, intervenant dans n'importe quel niveau où le français est langue d'enseignement principale. Ces instituteurs ont été sélectionnés par les autorités sénégalaises compétentes dans les académies de Fatick, de Kaolack, Kaffrine et Thiès ; progressivement il est prévu que l'assiette soit élargie à l'ensemble des académies. La généralisation de cette digitalisation inscrira ainsi la formation des personnels de l'Education dans la marche vers la modernisation des modes de formation alternatifs et plus autonomes.

Conformément à l'instruction de Monsieur le Ministre de valoriser la formation IFADEM, ladite formation IFADEM est diplômante par arrêté ministériel signé en 2018.

L'évaluation à mi-parcours réalisée en tout début d'année 2020 par le Cabinet international E-duform a mis en exergue les résultats suivants relatifs aux principaux critères CAD :

Pertinence :
Le programme IFADEM répond aux besoins tant dans le fond que dans la forme des différentes parties prenantes : (i) le contenu des livrets et des cours est adapté au programme de formation, (ii) les modalités de formation sont appréciées par les stagiaires et les encadreurs, (iii) le programme est aligné sur la politique nationale et constitue un facteur d'égalité pour le système éducatif ;

Efficacité :

Le programme a été reconnu efficace et les difficultés rencontrées en cours d'exécution ont été palliées. L'architecture du programme implique les acteurs des différents niveaux et favorise ainsi la cohérence de l'ensemble et l'encadrement de proximité favorise l'engagement des stagiaires ;

Adhésion et appropriation :

La signature d'un arrêté ministériel, le projet de mise à l'échelle et l'identification de nouvelles cibles par le niveau central témoignent de l'adhésion et de l'appropriation du projet. Sur le terrain, on constate de l'assiduité des stagiaires et une grande disponibilité des encadreurs ;

Durabilité :

Le dispositif est intégré au cadre national et des projets de mise à l'échelle sont en cours de réflexion. La reconnaissance des apprentissages par la certification et l'accès aux épreuves pratiques du CAP ainsi que la diffusion des savoirs dans les cellules pédagogiques sont également des facteurs qui favorisent un développement durable ;

Digitalisation et genre :
Le programme IFADEM étant basé sur la digitalisation, elle est par conséquent prise en compte. Le MEN envisage de généraliser cette pratique pour la formation initiale et continue des enseignants. Les deux cohortes à venir sont constituées 55,8% de femmes. Une attention particulière a été portée lors du recrutement ;

Les tests en ligne :

Les tests en ligne ont permis de consolider les résultats obtenus lors des entretiens et des focus group. A la suite de la formation, (i) les stagiaires se sentent mieux préparés pour exercer leur métier, (ii) la formation leur a donné envie de poursuivre des études et a modifié leur vision du métier.

Cette évaluation positive plaide pleinement en faveur de la projection de l'appui dans une seconde programmation de l'APEFE en partenariat avec le MEN/DFC.

En s'inscrivant dans la continuité et la dérivation des cibles, la stratégie de la programmation 2022-2026 qui vise **la formation continue** des enseignants à distance, pourrait s'attacher à 3 axes :

la capitalisation de l'IFADEM comme modèle de formation continue à distance

la poursuite et l'extension géographique du dispositif des maîtres de l'élémentaire (7 à 12 ans) + préscolaire (3 à 5 ans)

l'intervention-pilote destinée à un public-cible de niveau différent, les enseignants du Moyen (Cycles de 4 ans dans les Collèges d'enseignement général de la 6ème à la 3ème de 13 à 16 ans)

III.4 Objectifs et résultats de la mission

La prestation attendue doit aboutir à la définition d'un programme de formation continue-à-distance des maîtres de l'élémentaire, des professeurs du moyen et des personnels d'encadrement et se décompose en deux (02) phases principales et successives :

III.4.1 phase d'identification

S'agissant d'un programme inscrit en continuité dans le cadre d'une 3ème phase (première appuyée par l'AUF-OIF et seconde par l'APEFE) l'étape de l'identification servira à analyser et valider les futurs axes d'intervention retenus.

La phase d'identification s'attachera à rassembler des informations, procéder à leur analyse, déterminer et justifier la faisabilité de la stratégie d'intervention. Elle devra procéder à un recueil exhaustif des informations, des avis et besoins des acteurs-clés et comprendra l'analyse participative des acteurs-clés incluant l'identification des besoins de renforcement jugés prioritaires tant au niveau du ciblage que du zonage, des contraintes et opportunités, dans le secteur de la formation continue des enseignants.

Le processus d'élaboration de la stratégie sera déterminé sur base de l'élaboration de la théorie du changement du secteur d'intervention ébauchée préalablement à la mission par l'équipe technique et parachevée pendant la mission de manière participative.

Cette première phase posera les prémices du cadre logique (analyse des parties prenantes, SWOT des principales PP, SEPO, problèmes, changements nécessaires chez les groupes cibles et partenaires, objectifs, résultats, risques, schématisation et narratif de théorie de l'action et du changement), aboutira à un document d'identification (et ses annexes) présentant une revue et les différentes possibilités et scénarios de mise en œuvre.

Les axes de l'éventuelle intervention seront bâtis sur base de modalités participatives et feront l'objet d'un consensus entre toutes les parties prenantes qui peuvent éventuellement se répartir les rôles.

Au terme du processus, un objectif spécifique assorti de résultats aura été élaboré en cohérence avec les lignes d'action prioritaires retenues[5] en vue d'un Programme Pluriannuel 2022-2026.

Des facteurs favorables à la pérennité des impacts recherchés devront être mis en évidence. Parmi ceux-ci, une attention prioritaire sera accordée à l'appui des structures locales se positionnant comme des acteurs du développement, si possible au moyen d'un programme stratégique bien défini.

L'existence de synergies et complémentarités avec d'autres opérateurs et bailleurs sera prise en compte. Dans le cadre de la réforme de la coopération au développement, les synergies avec les autres acteurs belges seront encouragées et recherchées et devront s'inscrire dans le Cadre Stratégique Commun (CSC).

Les partenaires de la Francophonie, l'Organisation Internationale de la Francophonie ainsi que l'Agence Universitaire de la Francophonie, devront être impliqués dans le cadre de cette mission.

Une attention particulière sera portée aux thèmes transversaux du genre et de l'environnement.

III.4.2 Phase de formulation

Sur la base des résultats d'identification et du rapport consolidé qui en découle, il s'agira d'établir la planification stratégique et opérationnelle du Programme 2022-2026 entre le Sénégal et l'APEFE en matière de formation continue des maîtres-adjoints et des enseignants du moyen.

L'intervention devra s'adosser à la théorie du changement (ToC) proposée par le/la consultant.e et validée au terme de la phase 1. Seront définis le contenu et les modalités, et seront présentés de manière claire et exhaustive les objectifs, actions, résultats, risques, indicateurs et valeurs, mesures d'accompagnement ou tout élément pouvant servir à mesurer l'état d'avancement de l'intervention.

Des rencontres techniques, principalement avec l'UGP actuelle, stabiliseront les données du rapport d'identification et affineront l'architecture du programme ainsi que ces composantes.

Un moment de partage avec les acteurs-clés doit être prévu sous forme d'atelier de partage.

L'atelier présentera un cadre logique, une déclinaison des résultats et objectifs associés, mais aussi la spécification des besoins en assistance technique pour accompagner le programme : expertise ponctuelle ou long terme, internationale ou nationale, modalités de contractualisation, gestion des risques, indicateurs et valeurs.

Il permettra de proposer la couverture géographique, les cibles et les niveaux et périmètres thématiques d'intervention.

Les organes de gestion et de gouvernance et de pilotage du programme devront être définis en concordance avec l'organigramme spécifique d'IFADEM.

[5] i. Capitalisation ii. Poursuite-extension et iii. Intervention-pilote IFADEM pour les enseignants du Moyen.

III.5 livrables attendus

III.5.1 Phase d'identification

Les orientations de l'intervention seront définies à l'issue d'un consensus entre les acteurs-clés qui auront joué leur partition dans le processus d'identification. Ainsi, le/la consultant.e devra animer **un atelier de partage** élargi aux acteurs impliqués et présenter un ensemble d'objectifs spécifiques assortis de résultats élaborés en cohérence avec les lignes d'action prioritaires retenues en vue d'un Programme Pluriannuel 2022-2026.

A l'issue de la Phase d'identification un rapport d'identification comprenant 2 parties sera fourni :

- Partie I Le déroulement de la mission
- Partie II La fiche d'identification complétée

III.5.1.1 Présentation du rapport

- Les documents vierges (canevas, tableaux…) seront fournis sous format informatique au/à la consultant.e par l'APEFE
- Le rapport sera présenté en français
- Un exemplaire signé au format papier sera fourni au siège de l'APEFE ainsi qu'une version informatique word et / ou excel.
- Préciser sur la couverture du rapport s'il s'agit d'un rapport provisoire et à quelle date ou s'il s'agit du rapport définitif et à quelle date
- Rappeler sur la couverture, le code et l'objet du DAO
- Prévoir une table des matières et un tableau des abréviations
- Respecter la structure reprise infra ainsi que les styles définis dans les documents fournis au/à la consultant.e.

III.5.1.2 Format du rapport d'identification

Partie I :

- Composition de la mission
- Rappel des objectifs de la mission
- Chronogramme de la mission
- Liste des personnes rencontrées
- Observations et recommandations sur la mission formulées par le/la consultant.e quant aux aspects organisationnels (préparation, exécution, consolidation et rapportage de celle-ci: accès à l'information, logistique, intendance, disponibilité des partenaires, disponibilité de l'APEFE,…)
- Compte-rendu des discussions d'importance menées avec les principales parties prenantes
- Liste des documents consultés et analysés

Partie II:

- Fiche d'identification et ses annexes : celui-ci répondra au format des canevas en vigueur à l'APEFE et se trouve en annexe du présent TdR /DAO:

La fiche en annexe comportera au minimum les éléments[6] suivants :

- Fiche synoptique de l'institution porteuse du projet
- Contexte / Justification
- Théorie du changement sectorielle et/ou théorie de l'action du programme (dont la base et la schématisation sont déjà disponibles)
- Analyse des acteurs impliqués
- Objectifs généraux
- Objectif spécifique

[6] Liste d'éléments minimaux – à compléter si nécessaire

- Résultats
- Risques et conditions préalables
- Principales activités prévues
- Durée
- Ressources humaines, matérielles et financières nécessaires
- Autres bailleurs
- Synergies et complémentarités
- Alignement sur le CSC Sénégal

III.5.2 Phase de formulation

A l'issue de la Phase de formulation un rapport de formulation comprenant 2 parties sera fourni :

- Partie I Le déroulement de la mission
- Partie II Le DTF de formulation et ses annexes complétées[7]

III.5.2.1 Présentation du rapport

- Les documents vierges (canevas, tableaux…) seront fournis sous format informatique au/à la consultant.e par l'APEFE
- Le rapport sera présenté en français
- Un exemplaire signé au format papier sera fourni au siège de l'APEFE ainsi qu'une version informatique word et/ou excel ;
- Préciser sur la couverture du rapport s'il s'agit d'un rapport provisoire et à quelle date ou s'il s'agit du rapport définitif et à quelle date ;
- Rappeler sur la couverture, le code et l'objet du DAO ;
- Prévoir une table des matières et un tableau des abréviations ;
- Respecter la structure reprise infra ainsi que les styles définis dans les documents fournis à l'expert.

III.5.2.2 Format du rapport de formulation

Partie I :

- Composition de la mission
- Rappel des objectifs de la mission
- Chronogramme de la mission
- Liste des personnes rencontrées
- Observations et recommandations sur la mission formulées par le/la consultant.e quant aux aspects organisationnels (préparation, exécution, consolidation et rapportage de celle-ci : accès à l'information, logistique, intendance, disponibilité des partenaires, disponibilité de l'APEFE, …)
- Compte-rendu des discussions d'importance menée avec les principales parties prenantes
- Liste des documents consultés

Partie II

- DTF et ses annexes : celui-ci répondra au format des canevas en vigueur à l'APEFE et se trouve en annexe du présent TdR /DAO :

Il comprend notamment :

- *La logique d'intervention ;*
- *Les indicateurs objectivement vérifiables ;*
- *Les sources de vérification ;*
- *Les hypothèses, les risques ;*
- *Le chronogramme des activités principales ;*
- *La budgétisation.*
- *Synergies et complémentarités (CSC…)*

[7] Tous les points du canevas ne devront pas être complétés par le/la consultant.e : certains points peuvent être pris en charge par le staff APEFE (budget détaillé, gouvernance, communication, projets de convention de partenariat ou de collaboration…).

- *Justification, notamment selon les critères CAD*
  - Pertinence des lignes d'action
    Les besoins identifiés se situeront explicitement en cohérence avec les lignes d'action prioritaires du PSE et en particulier du PAQUET-EF, du cadre stratégique commun des ACNG belges et du document d'orientation sectoriel.
  - Efficacité
    Une sélection d'indicateurs de résultats, de conditionnalités, de mesures d'accompagnement ou tout élément pouvant faciliter la bonne réussite du programme.
  - Cohérences interne et externe
  - Efficience
  - Durabilité
    Des facteurs favorables à la pérennité des impacts recherchés devront être mis en évidence. Parmi ceux-ci, une attention prioritaire sera accordée à l'approche inclusive et à l'appui des structures académiques décentralisées se positionnant comme des acteurs de mise en œuvre, si possible au moyen d'un organigramme/dispositif stratégique bien défini. Les besoins identifiés donneront lieu à des projets d'une envergure de 5 ans.
  - Thématiques transversales liées au
    - Genre
    - l'Environnement

    Inscrits dans les ODD et les politiques stratégiques de développement tant pour Sénégal que la Belgique, ces deux aspects doivent être incorporés dans la future programmation.
    - Leave no one behind
    - Travail décent
    - Droits humains

III.5.2.3 Approbation des livrables

Tous les produits communs et individuels énumérés feront l'objet d'une approbation écrite du comité mixte de programmation (UGP + chargé de mission + chargé de programmation et direction APEFE) désigné au contrat. Le Comité mixte de programmation pourra dès lors faire procéder à des corrections par le/la consultant.e de tout produit jugé non conforme.

Tout défaut de présentation d'un produit (commun ou individuel) endéans les délais requis ou tout écart notable et non acté du travail du/de la consultant.e par rapport aux responsabilités et tâches qui lui sont assignées et ayant pour conséquence de fournir un travail non conforme aux attentes et aux instructions décrites dans les TDR, sera considéré comme un défaut d'exécution.

En cas de difficultés particulières rencontrées durant la réalisation des prestations et pouvant mettre à mal l'exécution du contrat dans les qualité et délai impartis, il appartient au/à la consultant.e d'en avertir à temps l'Administrateur de programme et, au besoin, le Chargé de programmation.

En cas de besoin de clarifications par rapport aux éléments susmentionnés, le.la consultant.e est donc fortement invité.e à assurer un dialogue permanent et étroit avec l'Administrateur de programme.

III.6 profil du/de la consultant.e en charge du processus d'identification et de formulation

Durée de mobilisation : période à convenir entre mi-décembre 2020 et mars 2021

Critères qualitatifs pour la présélection

- Le/La consultant.e devra justifier **d'une expérience de 5 années au moins** dans le domaine de la formulation, gestion et coordination des programmes liés au secteur de l'Education et de la Formation, attestations de réalisation des travaux à l'appui.

- Il/Elle est titulaire d'un diplôme BAC+5 de préférence en Sciences de l'Education, ou dans le Développement/Coopération international.e, ou Sciences politiques ou Relations internationales.
- Il/Elle aura au moins 5 ans d'expérience Expertise avérée dans l'enseignement à distance, le E.learning et dans les montages de projets et de programmes d'enseignement.

Le/la soumissionnaire intéressé.e devra justifier de :

Connaissance du secteur dans le contexte sénégalais :

- Familiarité avec les secteurs des Ministères techniques (Plan, Marchés publics, Fonction publique) et des autorités décentralisées, l'environnement politique, administratif et économique du Sénégal
- Expertise avérée dans le domaine du renforcement de capacités institutionnelles ;
- Très bonne connaissance du secteur de l'Education et de la Formation au Sénégal ;

Animation et méthodologie

- Connaissance des différents outils de collecte de données et d'analyse standards utilisés par les organisations internationales et les bailleurs de fonds ; connaissance de leurs forces et faiblesses;
- Solide expérience en gestion de la dynamique de groupe, de communication interpersonnelle, d'animation/facilitation de responsables des services publics/managers ;
- Maîtrise des techniques participatives de collecte des informations/données ;
- Capacités démontrées et expériences en modération d'ateliers, en particulier de planification selon la Théorie du Changement, avec des outils de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;

Capacités générales

- Excellentes capacités rédactionnelles en français, de synthèse et d'analyse ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels bureautiques courants ;
- Capacité à respecter les échéances pour la production des résultats souhaités.

Une solide connaissance ou une expérience liée à des dispositifs similaires à l'IFADEM serait un atout.

Une connaissance avérée des thèmes transversaux Genre et Environnement est souhaitée.

Rôle et tâches :

Analyser la documentation disponible, les entretiens individuels et collectifs.

Préparer, animer (2 ateliers de partage pour l'identification et la formulation) et organiser le processus participatif qui devra aboutir à l'identification et la formulation d'un programme dans le secteur de la formation continue-à-distance des maîtres de l'élémentaire, des professeurs du moyen et des personnels d'encadrement.

III.7 Méthodologie

Le/La consultant.e proposera une méthodologie qui tient compte de l'évolution du contexte pandémique de la COVID-19 entraînant des restrictions sanitaires.

Le/La consultant.e précisera l'approche méthodologique, les techniques de facilitation à travers un plan des opérations permettant d'alimenter, dans une certaine mesure, la revue sectorielle pour le contexte du Programme, la TOC, la fiche d'identification ainsi que le cadre logique. Il exposera ses méthodes et outils adossés à la GAR pour réaliser tous les travaux/entretiens, qu'ils soient en comités techniques restreints, individuels, en focus-groups ou en plénières.

La méthodologie d'animation principale devra être participative et attentive à toutes les parties prenantes.

La méthodologie en général, devra permettre le développement des capacités et d'apprentissage collectif ainsi que le renforcement de la participation et l'appropriation des résultats des travaux par toutes les parties prenantes et les acteurs en charge de l'éducation et de la formation.

III.8 Déroulement de la mission – calendrier

Phase 1 : Identification

La mission terrain pour le/la consultant.e international.e devra se dérouler entre la mi-décembre 2020 et fin Janvier 2021.

Phase 2 - Formulation

La mission terrain pour le/la consultant.e international.e devra se dérouler entre la semaine 1 et la semaine 2 du mois de février 2021.

III.9 Modalités organisationnelles et Logistiques

Consultant.e international.e :

A titre indicatif le/la consultant.e international.e prend toute mesure utile pour préparer sa mission et exécuter localement la prestation.

A cette fin, **avant** le départ, il/elle assure toutes les démarches administratives requises pour un déplacement international (documents administratifs requis en contexte de crise sanitaire COVID-19), au besoin en sollicitant l'information au Siège de l'APEFE de Bruxelles (demande de visa, vaccins…) qui répond selon ses moyens (invitation officielle, location de véhicule…);

Il/Elle se procure, sur demande, auprès du Siège APEFE, les documents de travail relatifs à l'objet de la mission ;

Sur le terrain, en collaboration avec l'Administrateur de Programme de l'APEFE qui coordonne les activités, il/elle organise ses consultations et entretiens avec les parties prenantes, participe aux réunions/ateliers planifiés par l'APEFE.

Salle : les aspects logistiques liés aux deux ateliers seront organisés par le programme APEFE et à charge de celle-ci.

III.10 Reférences

Ces références devront porter sur des documents, expériences, institutions, personnes.
Le/La consultant.e international.e est invité.e à appuyer autant que possible son diagnostic et ses propositions sur base d'éléments référencés : documents de politiques, rapports d'évaluations de projets (leçons apprises), documents de projets, études et analyses, etc. Le/La consultant.e international.e de formulation veillera à investiguer de façon suffisamment large, auprès de la contrepartie nationale (Ministères et structures administratives décentralisées) et des autres partenaires techniques et financiers, les éléments pertinents en la matière.
La mission se réfèrera notamment aux documents suivants : (les références suivantes sont citées à titre d'exemples non exhaustifs et à adapter au cas par cas selon la nature de la mission).

- Politique interne APEFE thèmes transversaux ;
- Rapports d'évaluation, Missions Programme, Rapports Annuels de Suivi-Evaluation
- Documents divers (rapports, documents de politique, guides, évaluations, etc.)
- …

III.11 Composition de l'offre:

III.11.1 Offre technique

L'offre technique devra comprendre les parties suivantes :

III.11.1.1 Compréhension du contexte et des objectifs de la mission

Il ne s'agit pas d'un simple copier-coller des présents TdR mais de leur interprétation.

III.11.1.2 Présentation du/de la consultant.e

- les qualifications du/de la consultant.e ;
- les références spécifiques (au moins 3 expériences similaires dans les 5 à 7 dernières années) du en matière de conception et facilitation d'ateliers de planification de programme de coopération ;
- le rôle et le travail projeté ;
- les expériences dans le domaine de la formation à distance et de la digitalisation.

III.11.2 Offre financière

Le/La consultant.e) proposera une offre financière détaillée couvrant toutes les étapes et agencée selon les phases clés de l'identification suivie de la validation et de la formulation (Honoraires séparés en 2 parties correspondant aux 2 phases).

Celle-ci inclut la totalité des frais afférents à la mission. Aucun frais supplémentaire ne sera remboursé sur base de justificatifs.

Cette mission correspond à maximum 24 personnes/jours (les 2 phases confondues) et peut se répartir sur une période maximale de 3 mois de la date du démarrage effectif (signature du contrat) à la date de dépôt du rapport final et de l'ébauche du PPA qui doit être impérativement disponible le 31 mars 2021.

ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHE AYANT POUR OBJET
"UNE MISSION D'IDENTIFICATION ET DE FORMULATION RELATIVE À UN PROGRAMME DE FORMATION DES MAÎTRES À DISTANCE (IFADEM) 2022-2026 AU SÉNÉGAL ;"

Facture acceptée (marchés publics de faible montant)

Important : ce formulaire doit être complété dans son entièreté, et signé par le soumissionnaire. Le montant total de l'offre doit être complété en chiffres ET en toutes lettres.

Personne physique
Le soussigné (nom et prénom) :
Qualité ou profession :
Nationalité :
Domicile (adresse complète) :

Téléphone :
GSM :
Fax :
E-mail :
Personne de contact :

Soit (1)

Personne morale
La firme (dénomination, raison sociale) :
Nationalité :
ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :
GSM :
Fax :
E-mail :
Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :
(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration. Ils peuvent se borner à indiquer le numéro de l'annexe du Moniteur belge qui a publié l'extrait de l'acte concerné.)

Soit (1)

Groupement d'opérateurs économiques (y compris la société momentanée)

Nom et prénom ou raison sociale des soumissionnaires et forme juridique :
Qualité ou profession :
Nationalité :
Adresse ou siège social :

Nom et prénom ou raison sociale des soumissionnaires et forme juridique :
Qualité ou profession :
Nationalité :
Adresse ou siège social :

Ces données doivent être complétées pour chacun des participants au groupement.

Le groupement est représenté par l'un des participants, dont le nom est :

S'ENGAGE(NT) À EXÉCUTER LE MARCHÉ CONFORMÉMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES DU MARCHÉ PUBLIC SUSMENTIONNÉ (2020-MECS-B-SNOS3/01) :

pour un montant de :

(en chiffres, TVA comprise)

.....

(en lettres, TVA comprise)

.....

.....

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :
Numéro d'entreprise (en Belgique uniquement) :

Sous-traitants

Il sera fait appel à des sous-traitants : OUI / NON *(biffer les mentions inutiles)*

Personnel

Du personnel soumis à la législation sociale d'un autre pays membre de l'Union européenne est employé :

OUI / NON *(biffer les mentions inutiles)*

Cela concerne le pays membre de l'UE suivant :

Paiements

Les paiements seront effectués valablement par virement ou versement sur le compte (IBAN/BIC) ..... de l'institution financière ..... ouvert au nom de ..... .

Documents à joindre à l'offre

À cette offre, sont également joints :
- les documents datés et signés, que le cahier des charges impose de fournir ;
- les modèles, échantillons et autres informations, que le cahier des charges impose de fournir.

Fait à .....

Le .....

Le soumissionnaire,

Signature : .....

Nom et prénom : .....

Fonction : .....

(1) Biffer les mentions inutiles

ANNEXE B : DECLARATION BANCAIRE

Cette déclaration concerne le marché public: une mission d'identification et de formulation relative à un programme de formation des maîtres à distance (IFADEM) 2022-2026 au Sénégal (2020-MECS-SNOS3/01)

Nous confirmons par la présente que .....
(nom de la société) est notre client(e) depuis le .....(date).

Relation financière banque-client

Les relations financières que nous entretenons avec ce client nous ont jusqu'à ce jour, ... (date), donné entière satisfaction.

Sur la base des données dont notre banque dispose actuellement, nous n'avons eu à constater aucun élément négatif et ce client a disposé jusqu'à présent, pour autant que nous ayons pu nous en assurer et en ce qui concerne les contrats et projets dont nous avons connaissance, de la capacité financière lui permettant de mener à bien les contrats et projets qui lui ont été confiés.

.....(nom de la société) jouit de notre confiance et

soit : notre banque met actuellement à la disposition de cette société les lignes de crédit suivantes (à ne mentionner qu'avec l'accord écrit préalable du client) :
.....

soit : notre banque met actuellement des lignes de crédit à la disposition de la société.

et/ou : notre banque est disposée à examiner d'éventuelles demandes de crédit ou une demande de cautionnement en vue de l'exécution du marché.

soit : (aucune des trois déclarations susmentionnées).

Cette déclaration n'implique aucun engagement de notre part pour l'avenir et notre banque n'assume aucune responsabilité à ce propos.

Notoriété du client

.....(nom de la société) occupe une place importante (ou : exerce ses activités) dans le secteur de
.....
Jusqu'ici et pour autant que nous ayons pu nous en assurer, cette société bénéficie d'une excellente (ou : bonne) réputation technique et est dirigée par des personnes compétentes et fiables. La banque ne peut pas être tenue pour responsable du caractère éventuellement inexact ou incomplet des informations qui lui ont été fournies. Les faits qui pourraient, dans l'avenir, influencer cette déclaration ne pourront pas vous être communiqués automatiquement.

Fait à ..... , le ..... .

Dénomination de la banque, nom et titre du signataire et signature

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.

ANNEXE C : INVENTAIRE

"UNE MISSION D'IDENTIFICATION ET DE FORMULATION RELATIVE À UN PROGRAMME DE FORMATION DES MAÎTRES À DISTANCE (IFADEM) 2022-2026 AU SÉNÉGAL."

N°	Description	Type	Unité	Q	PU en chiffres HTVA	Total HTVA	%TVA
	PHASE1 : D'IDENTIFICATION						
1	Préparation - Exécution et rapportage de la mission	QF	personne/jour	12			A préciser
2	Divers	QF	pièce	1			A préciser
	PHASE2 : FORMULATION						
3	Préparation - Exécution et rapportage de la mission	QP	personne/jour	12			A préciser
4	Divers	QP	pièce	1			A préciser
	AUTRES						
6	Location, pause-café,...	QP	pièce	1			A préciser

Sont inclus dans les prix unitaires forfaitaires les honoraires, les per diem, les frais de logement, d'assurance, de visas, de prophylaxies, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers services nécessaires pour l'exécution du marché. En cas de prolongation du marché, les prix unitaires forfaitaires mentionnés dans l'offre sont d'application. A l'exception des frais de déplacements locaux, qui pourraient être pris en charge par les partenaires ou l'APEFE, tous les autres frais de déplacements internationaux et/ou en Belgique sont à la charge du soumissionnaire. L'expert prévoira l'ensemble des déplacements jugés nécessaires au cours de sa mission. Il est possible que les partenaires mettent à disposition de l'expert des moyens de transports. Dans ce cas, le budget déplacements locaux prévu dans l'offre de l'expert, sera réduit proportionnellement à la contribution des partenaires. Les frais de réunions et/ou d'ateliers sont, sauf exception, pris en charge par les partenaires et/ou l'APEFE. En cas de débriefing à Bruxelles, les transports (A/R en classe économique) entre le domicile et Bruxelles seront pris en charge par le soumissionnaire. Les jours de voyages internationaux ne sont pas pris en charge par l'APEFE.

Total HTVA :	
Total TVA :	
Total TVAC :	

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. La quantité de produits x le prix unitaire doivent être à chaque fois arrondis à 2 chiffres après la virgule.

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à ..... le ..... Fonction: .....

Nom et prénom : ..... Signature: